

## **SÉANCE RÉGULIÈRE (12 janvier 2021)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 12 janvier 2021 à 20 h 00 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion  
Siège #2 - Lise Rancourt  
Siège #3 - Daniel Fortin  
Siège #4 - Marc-Ange Doyon  
Siège #5 - Stéphane Auclair  
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**001-01-2021**

### **2 - SÉANCE TENUE SANS PUBLIC**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 qui ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des personnes présentes que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**002-01-2021**

### **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

### **4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**003-01-2021**

#### **4.1 - Séance régulière du 7 décembre 2020**

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 7 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2020 soit adopté.

**004-01-2021**

#### **4.2 - Séance extraordinaire (budget) du 14 décembre 2020**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 soit adopté.

**005-01-2021**

#### **4.3 - Séance extraordinaire du 14 décembre 2020**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 soit adopté.

### **5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**006-01-2021**

#### **5.1 - Acceptation des comptes**

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à décembre 2020 jusqu'au 12 janvier 2021 totalisant 541 117,13 \$ (Folio 350188) et 33 620,20 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 12983 à # 13063 inclusivement, par prélèvement bancaire #137 à #143 ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

#### **5.2 - Permis de décembre 2020**

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de décembre 2020 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

#### **5.3 - Suivi mensuel du budget**

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 décembre 2020, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

#### **5.4 - Dépôt de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus**

La secrétaire-trésorière procède au dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même fournisseur lorsque l'ensemble des dépenses est supérieur à 25 000 \$ aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

### **5.5 - Dépôt du rapport financier du suivi des subventions et commandites 2020**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier de la politique relative aux dons et commandites pour l'année 2020 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

### **5.6 - Dépôt du rapport 2020 de la politique d'aide aux loisirs**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de la politique d'aide au loisir individuel pour l'année 2020 aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

### **5.7 - Dépôt du rapport sur le suivi des formations pour l'année 2020**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier sur le suivi des formations pour l'année 2020 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

### **5.8 - Dépôt du rapport financier du centre communautaire pour l'année 2020**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le bilan des locations du centre communautaire pour l'année 2020 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

007-01-2021

### **5.9 - Achat des livres (collection locale) pour la bibliothèque Le Signet**

ATTENDU le budget de 3 100 \$ prévu pour l'achat de livres pour la collection locale de la bibliothèque municipale Le Signet;  
ATTENDU que la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre oblige les institutions à acheter tous leurs livres dans au moins trois librairies agréées de leur région administrative. Cette mesure vise à augmenter l'accès d'un point de vue territorial et économique au livre dans toutes les régions du Québec par l'entremise d'un réseau de librairies réparties sur l'ensemble du territoire;  
ATTENDU que les livres sont principalement achetés par Mme Lyette Roy, bénévole responsable de la bibliothèque;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses pour l'achat de livres pour la bibliothèque auprès des diverses librairies agréées (minimum de 3) de Chaudière-Appalaches pour une somme totale de 3 100 \$; lesquelles dépenses pourront être remboursées à même la petite caisse du bureau municipal ou par chèque à Mme Lyette Roy ou à toute autre personne mandatée par la responsable de la bibliothèque, Mme Lyette Roy.

008-01-2021

### **5.10 - Demande de don et commandite - Communauté Notre-Dame-de-la-Providence**

ATTENDU la demande de don reçue en décembre 2020 pour la conservation du patrimoine religieux dans la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 200 \$ à la Fabrique St-Georges-de-Sartigan pour la campagne de financement annuelle de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Providence.

### **5.11 - Syndicat des copropriétaires Espace NDDP**

Dépôt du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du Syndicat des copropriétaires Espace NDDP du 17 décembre 2020.

## **6 - CORRESPONDANCE**

### **6.1 - Bordereau des correspondances**

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de décembre 2020.

## **6.2 - Dépôt du document de PMT Roy (MMQ) intitulé « Renouvellement de votre contrat d'assurance MMQP 03 029120 » du 6 janvier 2021**

La secrétaire-trésorière dépose le document de la MMQ intitulé « Renouvellement de votre contrat d'assurance MMQP 03 029120 » du 6 janvier 2021 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

## **7 - LÉGISLATION**

**009-01-2021**

### **7.1 - Adoption / Règlement no. 295-2021 décrétant le taux des différentes taxes et de l'intérêt pour l'exercice financier 2021**

ATTENDU que le Conseil a adopté les prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité;  
ATTENDU que le Conseil se doit de recueillir par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires afin d'assurer l'équilibre du budget 2021 de notre Corporation municipale;  
ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir la taxation nécessaire au maintien des activités et services de notre municipalité;  
ATTENDU que le Conseil se doit de décréter un taux d'intérêt applicable pour l'année 2021;  
ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 et qu'un projet y a été déposé;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 295-2021 décrétant le taux des différentes taxes et de l'intérêt pour l'exercice financier 2021 comme s'il était ici reproduit tout au long dans sa version intégrale.

**010-01-2021**

### **7.2 - Adoption / Règlement numéro 292-167A-2020**

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 292-167A-2020.

RÈGLEMENT NO 292-167A-2020 modifiant le règlement sur les permis et certificats.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Quirion et résolu unanimement que le règlement 292-167A-2020 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

**011-01-2021**

### **7.3 - Demande de dérogation mineure 2020 - 02 au 3522, 2e Avenue**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été acheminée à la Municipalité le 10 novembre 2020 par le propriétaire du 3522, 2e Avenue, afin de pouvoir procéder à l'implantation d'une haie de cèdres à 1 mètre de la ligne de la propriété voisine (rue), alors que la réglementation municipale exige une distance minimale de 2 mètres;  
ATTENDU que la configuration du terrain du demandeur, qui est en pente descendante de la rue à sa propriété, fait en sorte que plus la haie est éloignée de la ligne de rue, plus sa hauteur devra être importante afin de pouvoir créer un effet d'intimité pour le demandeur;  
ATTENDU que la plantation à 1 mètre de la ligne de rue plutôt qu'à 2 mètres n'engendrera pas de bris à la haie pendant les activités d'entretien hivernal du chemin public puisque la distance entre la bordure de la rue et la ligne de la propriété est relativement importante et permet de sécuriser la haie;  
ATTENDU que cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;  
ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la question et a émis une recommandation au Conseil;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de permettre la plantation d'une haie au 3522, 2e Avenue, plantation prévue en parallèle le long de la 36e Rue, à 1 mètre de la ligne de rue, plutôt qu'à 2 mètres, tel qu'exigé au règlement de zonage;  
QU'un certificat d'implantation soit exigé au propriétaire.

012-01-2021

#### **7.4 - Demande de dérogation mineure 2020 - 03 au 207-209, 28e Rue**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été acheminée à la Municipalité le 18 novembre 2020 par le propriétaire du 207-209, 28e Rue, afin de permettre la division du lot 3 629 033 en deux lots distincts, pour un jumelé existant :

- en ayant une marge avant de 6,19 mètres pour le lot projeté 6 398 360, alors que la norme minimale est de 7,5 mètres;
- en ayant une marge avant de 6,21 mètres pour le lot projeté 6 398 361, alors que la norme minimale est de 7,5 mètres;
- en ayant une seconde marge avant, compte tenu que c'est un terrain d'angle, de 3,70 mètres pour le lot projeté 6 398 361, alors que la norme minimale est de 7,5 mètres;
- en ayant une profondeur de 20,52 mètres au lot projeté 6 398 361, alors que la norme minimale est de 25 mètres;

ATTENDU que la construction respecte le permis de construction émis par la Municipalité en 1997, ce qui permet de conclure à la bonne foi du propriétaire;  
ATTENDU que l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur, puisque la dérogation mineure est requise pour l'émission d'un permis de lotissement permettant la séparation des deux unités d'habitation en deux lots distincts;

ATTENDU que cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;  
ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la question et a émis une recommandation au Conseil;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de permettre la division du lot 3 629 033 en deux lots distincts:

- en ayant une marge avant de 6,19 mètres pour le lot projeté 6 398 360, alors que la norme minimale est de 7,5 mètres;
- en ayant une marge avant de 6,21 mètres pour le lot projeté 6 398 361, alors que la norme minimale est de 7,5 mètres;
- en ayant une seconde marge avant de 3,70 mètres pour le lot projeté 6 398 361, alors que la norme minimale est de 7,5 mètres;
- en ayant une profondeur de 20,52 mètres au lot projeté 6 398 361, alors que la norme minimale est de 25 mètres.

#### **8 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance est tenue sans la présence du public. Aucune question n'a été envoyée par courriel.

#### **9 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

013-01-2021

##### **9.1 - Fauchage et débroussaillage - offre de service**

ATTENDU que la Municipalité a reçu une proposition de Débroussaillage Adam Vachon pour le fauchage et débroussaillage des fossés pour 2021;  
ATTENDU que les tarifs demeurent les mêmes qu'en 2020, soient 85 \$ / h pour la débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds et 95 \$ / h pour la débroussailleuse avec mat de 27 à 33 pieds;  
ATTENDU que les travaux à effectuer en 2021 seront les mêmes qu'en 2020, représentant une douzaine d'heures avec la débroussailleuse déportée et près de 30 heures pour la débroussailleuse avec mat;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver les services de Débroussaillage Adam Vachon pour le fauchage et débroussaillage des fossés en 2021.

## 10 - QUESTIONS DIVERSES

014-01-2021

### 10.1 - Motion de félicitations - Élisabeth Bourque

ATTENDU que Mme Élisabeth Bourque, résidente de Notre-Dame-des-Pins, a reçu le Prix Hommage Aînés 2020 de la région de la Chaudière-Appalaches, prix du gouvernement du Québec qui vise à souligner l'apport d'une personne aînée œuvrant bénévolement dans sa région pour favoriser le mieux-être des personnes aînées ainsi que leur participation accrue à la société; ATTENDU que Mme Bourque s'est distinguée parmi toutes les candidatures déposées en Chaudière-Appalaches en œuvrant bénévolement dans sa région pour favoriser le mieux-être des personnes aînées ainsi que leur participation accrue à la société; ATTENDU que Mme Bourque laisse, sans conteste, une empreinte positive à travers le temps grâce à tous ses gestes de bienveillance, d'entraide et de générosité posés envers les autres aînés de Notre-Dame-des-Pins et de la région;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter une motion de félicitations pour Mme Élisabeth Bourque dont le rôle de bénévole au grand coeur envers les aînés de sa communauté a été reconnu

015-01-2021

### 10.2 - Motion de félicitation - Win Le Phan

ATTENDU que Mme Win Le Phan, résidente de Notre-Dame-des-Pins, a chanté à l'émission En Studio animée par Marc Dupré, le 13 décembre dernier; ATTENDU que sa prestation fut remarquable et touchante;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de féliciter officiellement Mme Le Phan pour sa belle prestation du 13 décembre 2020 à l'émission En Studio.

016-01-2021

### 10.3 - Demande de Mme Andrée Morin

ATTENDU que Mme Andrée Morin a fait parvenir à la Municipalité une demande d'approbation d'un projet de lotissement non conforme au règlement de lotissement de la Municipalité no. 165-2007; ATTENDU que la propriétaire souhaite vendre une partie de sa propriété (partie du lot # 4 611 910) à son voisin immédiat; ATTENDU qu'il y a présentement une résidence non desservie sur la partie de la propriété que la propriétaire souhaite vendre, ce qui a pour effet que le terrain doit avoir une superficie minimale de 4 000 m<sup>2</sup>; ATTENDU que l'acheteur souhaite acquérir seulement 3 314,4 m<sup>2</sup>; ATTENDU que la propriétaire demande d'accepter un lotissement à 3 314,4 m<sup>2</sup> et de prendre une entente avec la Municipalité afin de déménager ultérieurement la résidence sur un autre lot ou de la démolir; ATTENDU qu'il est possible à la propriétaire de respecter la réglementation municipale en réalisant un lotissement conforme à la réglementation municipale, ou de démolir ou déplacer la résidence avant d'effectuer le lotissement et la vente de sa parcelle de terrain;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de Mme Andrée Morin.

017-01-2021

### 10.4 - Renouvellement du contrat d'assurances MMQ

ATTENDU que le renouvellement de l'assurance avec Ultima arrive à échéance le 26-02-2021;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler l'assurance de la Municipalité auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 26-02-2021 au 26-02-2022 au coût de 16 946 \$, avant les taxes; DE renouveler l'assurance automobile auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 26-02-2021 au 26-02-2022 au coût de 350 \$, avant les taxes;

DE renouveler l'assurance accident des bénévoles auprès du Lloyd's pour la période du 26-02-2021 au 26-02-2022 au coût de 250 \$, avant les taxes;

018-01-2021

### **10.5 - Système de surveillance de la rivière Chaudière - contribution annuelle 2021**

ATTENDU que la Municipalité est membre du Système de surveillance de la rivière Chaudière;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la cotisation annuelle au Système de surveillance de la rivière Chaudière du COBARIC pour l'année 2021 au coût de 250 \$, plus les taxes applicables.

019-01-2021

### **10.6 - Autorisation à payer les dépenses dites incompressibles pour l'année 2021**

ATTENDU que selon les exigences du Code municipal du Québec et selon le Manuel de la présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal; ATTENDU qu'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation des crédits peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement; ATTENDU que les montants de ces dépenses dites incompressibles ont déjà été prévus au budget de 2021; ATTENDU que le Conseil prendra quand même connaissance de ces dépenses lors de l'acceptation des comptes à chaque séance dudit Conseil;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer tous les paiements relatifs aux items ci-après mentionnés:

- Rémunération des élus;
- Salaires des employés municipaux;
- Cotisation de l'employeur;
- Quote-part de la MRC;
- Quote-part du service incendie (entente municipale);
- Quote-part de la Sûreté du Québec;
- Dépenses d'électricité;
- Dépenses de téléphone, télécopieur et Internet;
- Dépenses de carburants;
- Dépenses d'huile à chauffage;
- Contrat d'assurances pour les biens de la municipalité;
- Contrat de conciergerie;
- Dépenses reliées aux frais de poste et messagerie;
- Dépenses reliées aux frais de déplacement;
- Immatriculation du véhicule;
- Analyses d'eau;
- Dépenses de réception et protocole;
- Dépenses reliées à la petite caisse;
- Dépenses relatives à un contrat ou une entente en vigueur, une quote-part municipale, une échéance du service de la dette ou lorsque la dépense est préalablement approuvée par une résolution déjà adoptée.

020-01-2021

### **10.7 - Taux de base pour déplacement minimum avec véhicules personnels**

ATTENDU la demande d'un employé afin que les membres du conseil revoit la politique de remboursement pour les déplacements avec les véhicules personnels des employés; ATTENDU les discussions à ce sujet;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas modifier les tarifs de remboursement des déplacements avec les véhicules personnels des employés municipaux.

021-01-2021

**10.8 - Heures supplémentaires - opérateur eau potable/eaux usées et journalier aux travaux publics**

ATTENDU que M. Hugues Poulin, opérateur à l'eau potable et à l'eaux usées et journalier aux travaux publics, a réalisé 25.5 heures supplémentaires dans les quatre dernières semaines;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit autorisé le paiement de 25,5 heures travaillées à Hugues Poulin, opérateur eau potable/eaux usées et journalier aux travaux publics; QUE toutes les heures supplémentaires doivent préalablement être approuvées par la direction générale avant d'être réalisées, à moins d'une urgence pendant laquelle la direction générale ne peut être rejointe.

022-01-2021

**11 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 45.

---

Lyne Bourque  
Mairesse

---

Dominique Lamarre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Lyne Bourque  
Mairesse